



Partenariat mondial sur les sols

Assemblée plénière



Troisième session

Rome, 22-24 juin 2015

Célébration de l'Année internationale des sols

Résumé

- L'Assemblée plénière se rappellera peut-être qu'à sa dernière session, en juillet 2014, à la suite des décisions prises par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2013 visant à proclamer le 5 décembre Journée mondiale des sols et l'année 2015 Année internationale des sols, elle a examiné puis adopté un plan d'action provisoire relatif à l'Année internationale des sols.
- Le thème de cette Année, «Des sols sains pour une vie saine», ainsi que l'identité visuelle des activités organisées dans ce cadre, ont été approuvés et serviront de jalons pratiques pour la mise en œuvre de l'Année internationale des sols.
- En outre, il est intéressant de noter que la FAO, dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols, a été invitée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à faciliter la célébration de la Journée mondiale des sols et de l'Année internationale des sols, en collaboration avec des gouvernements et divers partenaires.
- Le présent rapport de situation est basé sur un rapport similaire présenté lors de la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO (6-13 juin 2015).

Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols est invitée à donner

- L'Assemblée plénière souhaitera peut-être:
 - prendre acte des progrès accomplis dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des sols;
 - inviter tous les partenaires du Partenariat mondial sur les sols à continuer à organiser des activités en rapport avec l'Année internationale des sols, à tous les niveaux, et inviter toutes les bailleurs de fonds potentiels à apporter un appui financier supplémentaire;
 - faire valoir à l'ensemble des parties prenantes combien il est important de prolonger après 2015 la dynamique enclenchée dans la lutte contre la dégradation des sols et en faveur d'une gestion des sols qui soit viable à long terme.
 - prendre note des indicateurs relatifs aux sols qui sont inscrits dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015, qui représentent une avancée positive.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Contexte (pour mémoire)

1. Rappelant les résolutions 4/2013 et 5/2013 adoptées le 22 juin 2013 par la Conférence de la FAO, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé à sa soixante-huitième session (en décembre 2013) de proclamer le 5 décembre Journée mondiale des sols et l'année 2015 Année internationale des sols. La FAO, dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols, a été invitée à faciliter la célébration de ces deux événements, en collaboration avec des gouvernements et divers partenaires.
2. L'Année internationale des sols a principalement pour objet de sensibiliser à l'importance de la gestion durable des sols, comprise comme un élément fondamental pour les systèmes alimentaires, la production de combustibles et de fibres, les services écosystémiques essentiels et pour une meilleure adaptation au changement climatique, pour le bien des générations présentes et futures.
3. L'Année internationale des sols vise cinq objectifs spécifiques:
 - i. sensibiliser pleinement tous les intervenants aux rôles fondamentaux des sols pour la vie humaine;
 - ii. faire reconnaître pleinement le rôle primordial joué par les sols à l'appui de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, des services écosystémiques essentiels, de la réduction de la pauvreté et du développement durable;
 - iii. encourager l'élaboration de politiques et de mesures efficaces en faveur de la gestion durable et de la protection des ressources pédologiques;
 - iv. favoriser les investissements dans les activités de gestion durable des sols, afin de garantir des sols sains pour différentes catégories d'utilisateurs des terres et différents groupes de population;
 - v. renforcer les initiatives relatives aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.
4. À la suite des décisions prises par l'Assemblée Générale des Nations Unies, un plan d'action provisoire pour l'Année internationale des sols a été examiné et adopté à la seconde session de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols (22-24 juillet 2014). Le thème de cette Année, «Des sols sains pour une vie saine», ainsi que l'identité visuelle des activités organisées dans ce cadre, ont été approuvés et serviront de jalons pratiques pour la mise en œuvre de l'Année internationale des sols.

II. Reconnaissance concomitante de l'importance des sols dans les objectifs de développement durable

5. Il convient de souligner que l'importance des sols a été mise en évidence par le fait que certaines des cibles prises en compte dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015 touchent à la question des sols. Quatre objectifs de développement durable (les objectifs 2, 3, 12 et 15) sont étroitement liés à la gestion et à la conservation durables des sols. Les cibles qui leur sont associées comprennent divers aspects clés tels que l'amélioration de la qualité des sols, la réduction du nombre de décès et de maladies causées par la pollution des sols, la lutte contre la désertification et la remise en état des terres et des sols dégradés.
6. L'écho que créera l'Année internationale des sols devrait permettre de faire approuver ces cibles et indicateurs au plus haut niveau politique, ce qui constituerait une reconnaissance du rôle clé joué par les sols dans le développement durable.

III. Dispositions prises à l'appui de l'Année internationale des sols

7. Un Comité directeur de l'Année internationale des sols a été mis en place afin de superviser les activités. Il a été décidé que le Royaume de Thaïlande en assurerait la présidence. Le Comité directeur comprend à la fois des représentants des pays membres et d'autres partenaires clés: Allemagne,

Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Union européenne, représentants de la société civile, d'organisations d'agriculteurs, du secteur privé, du monde universitaire et d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier les organisations ayant leur siège à Rome.

8. En interne, l'appui apporté par le Secrétariat à l'Année internationale fait intervenir trois unités différentes: le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), pour la coordination; la Division des terres et des eaux (NRL), pour les contributions techniques; le Bureau de la communication (OCC), pour les questions touchant à la communication.

Progrès accomplis à ce jour

9. Les principales activités organisées dans le cadre du plan d'action relatif à l'Année internationale des sols sont les suivantes:

- i. Le lancement officiel de l'Année internationale des sols, le 5 décembre 2014 à New York, qui a trouvé un écho dans des manifestations organisées à cette occasion à Rome, à Bangkok et à Santiago du Chili.
- ii. La réalisation de supports de communication pour l'Année internationale des sols et la création d'un [site web](#) consacré à cet événement, afin de diffuser les informations relatives aux différentes activités menées dans ce cadre par le Secrétariat et d'autres partenaires dans le monde entier.
- iii. La mise en place d'un calendrier des manifestations de l'Année internationale des sols destiné à faciliter la coordination des activités engagées dans les différents pays.
- iv. L'organisation d'ateliers dans le cadre de partenariats régionaux sur les sols en vue d'élaborer des plans régionaux sur la gestion durable des sols pour les cinq prochaines années, là où l'Année internationale des sols fait l'objet d'un suivi particulier.

IV. Financement

10. Les activités conduites dans le cadre de l'Année internationale des sols sont financées par l'intermédiaire du Mécanisme pour la santé des sols, et notamment grâce à des contributions généreuses du Royaume de Thaïlande (100 000 USD), de la Suisse (100 000 USD) et de l'Association internationale de l'industrie des engrais (58 000 USD).

V. Défis à relever

11. Les principaux défis à relever dans le cadre de la célébration en cours de l'Année internationale des sols sont les suivants:

- i. Financement: comme pour les autres années internationales, le financement des activités menées à l'échelle mondiale et nationale dans le cadre de l'Année internationale des sols repose essentiellement sur des fonds extrabudgétaires. En plus des contributions généreuses mentionnées ci-dessus, d'importantes ressources supplémentaires sont nécessaires pour une mise en œuvre complète du plan d'action de l'Année internationale des sols à tous les niveaux.
- ii. La continuité des efforts relatifs à la gestion durable des sols: l'Année internationale des sols a pour objet de favoriser une prise de conscience de la part des différentes parties prenantes quant au rôle primordial des sols dans la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, mais l'attention sur ces questions doit être maintenue après 2015. Le Partenariat mondial sur les sols est l'un des mécanismes les plus utiles s'agissant d'appuyer les futurs efforts en matière de gestion des sols et de conserver la dynamique née de l'Année internationale des sols.